Congrès International des Mineurs

LA CINQUIEME JOURNEE. — LA NATIONALISATION DES MINES ET LE MINIMUM DE SALAIRE. — L'ELECTION DU BUREAU INTERNATIONAL.

Berlin, 6 juin. — La cinquième journée du Congrès s'ouvre sous la présidence du citoyen Edwards, délégué anglais.

On aborde la question du minimum de salaire.

Les citoyens Mankowski, polonais. Dujardin, belge, et Cathala, français, prennent la parole sur cette question.

Le citoyen Cathala expose que, depuis longtemps, en France, on se préoccupe de la question du minimum de salaire ; il montre la différence qu'il y a entre un ouvrier et un haut fonctionnaire de la mine ou de l'usine, celui-ci voit son traitement s'élever en vieillissant, tandis que l'ouvrier qui se fait vieux est usé par le labeur, et son salaire diminue.

Il constate qu'il est urgent d'obtenir le minimum de salaire, mais que les ouvriers ne l'obtiendront sûrement et rapidement que s'ils sont fortement unis.

Réglementation de la Production

Le citoyen CALLEWAERT, délégué belge, lit que la question de la réglementation de la production devrait tenir une meilleure place dans les questions à discuter, car elle intéresse la santé, la sécurité et le salaire des ouvriers.

Le citoyen BEXANT dit, qu'en effet la question mérite un sérieux examen. Au Congrès dernier, elle a été renvoyée au comité international, aucun mouvement ne s'étant produit elle n'a pas été examinée; il se pourrait qu'il n'en soit pas de même cette année.

Le citoyen FHOLL, délégué allemand, déclare que la Fédération allemande n'a espoir de voir se réaliser la réglementation de la production que par la nationalisation des mines et avec un Etat meilleur.

Il est entendu qu'en cas de conflit sur cette question dans un pays entre patrons et ouvriers devant amener la grève, le comité international se réunira d'urgence.

La question des amendes

Les délégués sont unanimes à réclamer la suppression des amendes. Ils émettent le vœu qu'aucune retenue ne soit opérée sur le salaire ouvrier, sans que les délégués des travailleurs de la mine se soient abouchés avec le service de surveillance.

LA Nationalisation des Mines

Le citoyen LEBLAN, délégué belge, parle en faveur de l'exploitation des mines au profit de la collectivité.

Le citoyen GONIAUX, au nom de la délégation française, fait l'historique de la question ; il énumère les divers projets soumis au Parlement Français depuis plus de trente ans.

Il donne connaissance au Congrès de la décision de la commission des mines à la Chambre Française et la conclusion du rapport Zévaès, sur la question.

Goniaux analyse, pour l'édification des congressistes, qui paraissent y attacher une attention toute spéciale, les articles principaux du projet de loi de ladite commission.

L'article 1er stipule : « Les mines sont propriété nationale ».

A dater du jour de la promulgation de la présente loi, aucune concession ne pourra être consentie à des particuliers ou à des compagnies.

Les mines primitivement concédées font retour à la nation dans des conditions qui seront déterminées par une loi spéciale.

Article 3. — Les mines sont administrées sous la haute autorité du Ministre des travaux publics, par un Conseil national des mines composé :

1. De douze représentants désignés par les Chambres, dont quatre par le Sénat et huit par la Chambre des Députés.
2. De six ingénieurs des Mines désignés par le Ministre des travaux publics.
3. De douze délégués élus par les travailleurs des mines.
4. De six délégués élus par les groupements syndicaux des diverses corporations ouvrières et agricoles.

Article 4. — Le domaine minier est divisé en circonscriptions territoriales, administrées par un conseil régional des mines, composé de douze membres dont six délégués élus par les travailleurs de la circonscription et six représentants de l'Etat.

Article 7. — Le produit brut de l'exploitation des mines est affecté comme suit :

1. A assurer les appointements et salaires du personnel et employé.
2. A constituer un fonds de réserve pour l'entretien et l'outillage des travaux et achats nécessités par l'exploitation des mines.
3. A payer au personnel de l'administration et de l'exploitation les pensions de retraites, les indemnités en cas d'accident et d'invalidité, les secours en cas de chômage ou de maladie.
4. A effectuer les recherches et les découvertes des gisements.
5. A contribuer à l'organisation et au fonctionnement de la caisse générale des retraites pour les travailleurs des villes et des campagnes.

Les citoyens CINGER, pour l'Autriche, et JAUSCHK, pour les Allemands, en de longs développements, parlent de la nationalisation des mines.

La résolution est votée à l'unanimité, moins les voix des polonais, qui s'abstiennent.

Les rapports sur les vacances minières et sur les prix de vente des charbons sont ensuite adoptés.

Le prochain Congrès

La question des Congrès soulève une grande discussion.

Les Autrichiens et les Allemands voudraient que les Congrès internationaux se tiennent tous les deux ans.

Les Anglais combattent vivement cette proposition ; ils voudraient au contraire que l'on puisse se réunir plus souvent. Ce n'est pas au moment, disent-ils, où nous avons besoin de nous voir souvent, et que des questions importantes nous préoccupent, que nous devons changer ce que nous pratiquons depuis vingt ans.

LAMENDIN appuie, au nom des Français, les paroles de la délégation anglaise.

La délégation belge soutient Lamendin.

On passe au vote par membres syndiqués représentés.

184.113 votent pour la proposition allemande-autrichienne.

661.658 contre.

Le prochain Congrès aura lieu à Bruxelles.

LAMENDIN est désigné comme secrétaire correspondant pour la France.

Sont nommés membres du Comité international pour la France, les citoyens : Lamendin et Bexant ; suppléant : le citoyen Goniaux.

Le président clôt le Congrès en remerciant les Allemands de leur bonne hospitalité.

Le citoyen SCHERODER, doyen de la délégation allemande, répond par un discours animé des plus purs sentiments de fraternité.

Les congressistes entonnent ensuite l'« Internationale », puis les poignées de mains s'échangent et l'on se donne rendez-vous à l'année prochaine.

DANS LA RÉGION

A LILLE

Une Journée rouge

Dans une chûte de 8 mètres un peintre est mortellement blessé ; un charretier a la poitrine défoncée par son tombereau.

La journée d'hier a été marquée par deux dramatiques accidents du travail ; dans l'un la victime succomba sur le coup, dans l'autre elle ne survécut, on le craint, que pour souffrir terriblement avant que la mort ne la délivre.

DANGEREUX ECHAFAUDAGE

Deux ouvriers peintres, rejointoyeurs, au service de M. Dubois, entrepreneur, rue Jeanne-d'Arc, 105, M. Adolphe Baert, 56 ans, et Edmond Bavière, 36 ans, rue de la Vignette, 33, travaillaient hier à repeindre la façade de l'immeuble sis au coin de la rue Baudon et de la rue Ste-Catherine, au numéro 59 de cette dernière.

Ils étaient montés pour effectuer leur besogne sur un échafaudage volant dit « parisien », dont on connaît la disposition.

Il consiste en une plate-forme, entourée d'une rampe à mi-hauteur d'homme, que l'on fait monter ou descendre le long des façades au moyen de câbles s'enroulant sur les palans eux-mêmes suspendus au toit de l'immeuble.

Vers 8 heures du matin et alors qu'ils se trouvaient à une hauteur de 8 mètres, les ouvriers durent, pour les besoins de leur travail faire descendre quelque peu l'échafaudage.

Chacun à une extrémité de la plate-forme, Bavière et Baert tournaient précautionneusement la manivelle du treuil commandant les câbles de suspension.

Tout à coup le treuil qu'actionnait Bavière se mit à tourner « fou ». Ce câble se déroulant avec force et rapidité laissa retomber le côté de la plate-forme

Cela avait été prompt comme l'éclair. On avait vu Bavière chercher quelque chose de solide où s'accrocher, puis battre des bras, tournoyer et venir, avec un bruit mat, s'écraser sur le trottoir.

De l'autre côté de l'échafaudage, — seul côté où il était retenu pendant que l'autre pendait presque — Baert avait pu se cramponner.

Une fenêtre ouverte à sa portée lui permit de se sauver de sa périlleuse situation.

Pendant ce temps on relevait dans la rue le malheureux Bavière que l'on transporta dans l'immeuble. Le peintre était mort ; le docteur Balthus releva une fracture du crâne ayant causé le décès instantané du pauvre ouvrier qui laisse une femme et trois jeunes enfants.

Le cadavre fut ramené rue de la Vignette, dans une voiture d'ambulance.

SOUS LES ROUES

Vers 4 heures de l'après-midi, M. Liévin Bombecke, 29 ans, charretier, demeurant rue St-Sébastien, 28, et au service de M. De Bruyn, fabricant de poteries, rue de l'Espérance, 22, à Fives, quittait cette adresse avec un tombereau attelé d'un cheval.

Le charretier, conduisant au « lanier », marchait près de sa bête lorsqu'à l'angle des rues de Lannoy et de Rivoli, le cheval subitement s'emballa et partit à fond de train par la rue de Rivoli.

Courant à côté de lui, cherchant à le retenir M. Bombecke parcourut ainsi, pendu presque au cordeau qui seul retenait encore l'animal affolé, environ deux cents mètres.

A hauteur de la rue de la Phalecque, le malheureux, à bout de souffle laissa échapper le cordon. Ce fut court et terrible. Il trébucha, tomba devant la roue de gauche, qui arriva contre sa poitrine, eut un temps d'arrêt, puis passa.

Le bruit du tombereau retombant sur le pavé étouffa le cri terrible qu'avait poussé le malheureux.

L'attelage pendant ce temps continuait sa course. M. Vanpraete, cabaretier, rue de Rivoli, qui de loin avait vu le malheur qu'il ne pouvait empêcher, accourut et releva le charretier qu'il transporta chez lui où le docteur Boucher arriva bientôt.

L'état de M. Bombecke était si grave que le transport d'urgence à l'hôpital s'imposait. Il fut conduit dans une voiture d'ambulance à St-Sauveur où il est arrivé dans un état très grave, sinon désespéré, à la suite de contusions multiples et d'une forte commotion cérébrale.

Le cheval emballé continuant sa course dans la rue de Rivoli, deux agents de sûreté de service dans le quartier, tentèrent de l'arrêter en barrant la rue.

L'animal eut un recul et se jeta avec le véhicule qu'il traînait, contre la façade d'une boulangerie.

Au moment où il reprenait son élan pour un nouveau et furieux galop, M. Doyen, ébéniste, rue de Rivoli, 35, se jeta à sa tête et réussit à le maîtriser.

LAS DE SOUFFRIR ILS SE PENDENT

A ANZIN

Minez François, 45 ans, chaîneur, 23, rue Carnot a été trouvé pendu à l'aide de son mouchoir à la rampe de l'escalier de son domicile.

Le malheureux souffrait depuis quelque temps d'une douloureuse maladie. C'est à cela qu'il faut attribuer son acte de désespoir.

Il laisse une veuve et onze enfants, dont le dernier a six mois.

A CAMBRAI

On se souvient que le 9 janvier dernier, Achille Tribout, 40 ans, tapissier, demeurant rue Cantimpré, tira plusieurs coups de revolver sur la dame Casajeux, qu'il poursuivait en vain de ses assiduités et tenta ensuite de se suicider en se logeant une balle dans la tête. Le meurtrier et sa victime, grâce à des soins dévoués, se rétablirent.

Tribout, mis en liberté il y a quelques jours, en raison de son état de santé chancelant, alla retrouver sa femme, dans un logement situé au 3e étage de l'immeuble portant le numéro 3 de la place des Fleuriers.

Tribout, qui souffrait beaucoup, était hanté par la crainte de poursuites judiciaires prochaines.

Hier, vers midi et demi, en revenant de son travail, Mme Tribout trouva fermée à clef la porte de son appartement. Supposant que son mari s'était absenté, elle attendit. Vers 2 heures, lasse de ne pas voir revenir ce dernier, elle alla prévenir son beau-frère, M. Edmond Tribout, rue des Candillons qui eut recours à M. Dupas, serrurier, place des Feutriers, pour ouvrir la porte du logement de sa belle-sœur.

C'est alors que fut découvert, dans la chambre à coucher, le cadavre d'Achille Tribout, pendu près de la porte, à l'aide d'une cordelette fixée à un clou de portemanteau.

Le corps était dans la position assise, les pieds touchant le plancher.

Le désespéré avait laissé sur une table deux lettres, l'une adressée à M. Mano, l'autre à sa femme.

Dans la première Tribout déclare qu'il se suicide pour mettre fin à ses souffrances, espérant cette fois ne pas se manquer.

A LILLERS

UN CYCLOTOGÉNAIRE broyé par un train

Un pénible accident est survenu au passage à niveau de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, rue de Pernes.

Une vieille femme de 84 ans, Mme Boulnoy Henriette, veuve Poulleux, sans profession, a été broyée par le train postal, qui passe à Lillers à 2 h. 50 du matin.

On ignore comment l'accident est arrivé et pourquoi cette personne se trouvait là, à une heure aussi avancée de la nuit.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

La Grève des Inscrits

L'AFFAIRE DE L'« EMIR ». — CONDAMNATION DES MARINS

Marseille, 7 juin. — Les inscrits maritimes, qui avaient été arrêtés pour avoir éteint les feux à bord de l'« Emir », paquebot de la Compagnie mixte, ont comparu ce matin devant le tribunal correctionnel.

La compagnie, par l'organe de Me Goirand, demandait 1 franc de dommages-intérêts.

Après plaidoiries, le ministère public, sans s'opposer toutefois aux circonstances atténuantes, a demandé l'application de l'article 414.

Le tribunal, présidé par M. Calatte, considérant que le fait de monter à bord d'un navire le soir, à onze heures, au moyen des amarres qui relient ce navire à la terre et par groupe, constitue, dans les circonstances actuelles, un acte de violence morale et d'intimidation, a condamné Mathieu Grazzioni, Lucien et Jean Crescioni et Jean-Baptiste Alphonsi chacun à six jours de prison avec sursis, a accordé à la Compagnie mixte 1 franc de dommages-intérêts en compensation du retard apporté au départ du navire.

LA GREVE CONTINUE

Les inscrits maritimes se sont réunis à la Bourse du travail pour entendre M. Rivelli faire l'exposé de son mandat.

M. Rivelli a déclaré que si le mouvement n'a pas réussi au Havre, c'est à cause du personnel des garçons navigateurs et de la population, qui se sont montrés hostiles à la grève.

A la fin de la réunion, on a voté un ordre du jour de confiance en faveur du secrétaire général, excusant la conduite des camarades havrais, donnant mandat au Comité exécutif de grève d'examiner et de répondre aux propositions de l'armement marseillais et décidant la continuation de la grève.

Le paquebot « Général Chanzy », de la Compagnie transatlantique, est parti à 1 h. 25 à destination d'Alger avec un équipage composé de marins de l'Etat.

Il emporte le courrier postal et un certain nombre de passagers. Le contre-torpilleur « Carquois » est parti à une heure avec le courrier postal à destination de Bastia.

La réforme militaire belge

Le service obligatoire sera voté ou la Chambre sera dissoute : telle est la volonté du roi

Paris, 7 juin. — C'est, dans toute l'Europe, une fureur d'armements.

La Belgique elle-même, la tranquille Belgique dont la neutralité est garantie par les traités, est à la veille d'adopter le service personnel.

Une fraction importante de la majorité de droite est hostile à cette mesure. Mais le roi est partisan du service obligatoire et si le projet du ministre de la guerre n'est pas adopté, on assure que la Chambre sera dissoute.

Léopold II a fait à ce sujet les déclarations suivantes :

« La situation internationale veut que la Belgique ait une forte armée. D'autre part, d'après les idées régnant dans le pays, l'armée doit avoir une base démocratique. Si le gouvernement ne réussit pas à constituer la majorité nécessaire pour réaliser une réforme, je ne me contenterai pas de la retraite du ministre de la guerre et de ses collègues. Il y a dans la Chambre une majorité pour résoudre la question militaire ; si dans les circonstances actuelles elle ne s'affirme pas, l'unique moyen sera d'interroger le pays ».

LE VOYAGE DU TSAR

Berlin, 7 juin. — On mande de Saint-Pétersbourg, que ni l'impératrice d'Allemagne, ni l'impératrice douairière de Russie, n'assisteront à l'entrevue de Guillaume II et de Nicolas. La tsarine et ses enfants seront à bord du yacht « Standart ».

Après l'entrevue, le tsar et la tsarine iront à Stockholm, d'où ils reviendront pour assister à la célébration de l'anniversaire de la bataille de Pultava.

Après leur voyage en France et en Angleterre, les souverains russes visiteront Copenhague ; on dit qu'ils ont renoncé à la visite projetée en Italie.

Le tsar rencontrera de nouveau, à Kiel, Guillaume II à son retour de Cowes. Les souverains russes assisteront ensuite aux manœuvres de Krasnoïé-Sélo ; puis, après avoir tenu d'autres engagements, ils iront passer quelques semaines en Crimée.

Les Retraites ouvrières

MM. CAILLAUX ET VIVIANI ONT ETE ENTENDUS PAR LA COMMISSION SENATORIALE

Paris, 7 juin. — Le ministre des finances et le ministre du travail ont été entendus cet après-midi par la commission des finances du Sénat, au sujet du projet des retraites ouvrières, établi par la commission spéciale, que préside M. Cuvinot.

Le ministre des finances s'est prononcé pour le versement, chaque année, de la majoration à la charge de l'Etat, tout autre mode de procéder constituant une défiance.

Il a insisté sur la nécessité d'assurer l'équivalence des versements patronaux et ouvriers.

M. Caillaux a formulé en outre d'expresses réserves sur l'intervention de la loi d'assistance, telle qu'elle est prévue dans le projet, c'est-à-dire avec la participation exclusive de l'Etat.

Le ministre des finances a fourni à la commission des indications concernant les conséquences financières à envisager.

Répondant à une question sur les voies et moyens, il a déclaré qu'il était dans l'intention du gouvernement de se procurer les ressources nécessaires à l'aide d'un impôt progressif sur les capitaux perçus lors des déclarations de succession, comme en Angleterre.

Après l'audition du ministre des finances, le ministre du travail a été entendu.

Il a rappelé les différentes explications fournies par son collègue et s'y est rallié. Il s'est spécialement expliqué sur l'obligation du versement patronal et du versement ouvrier.

Sur le versement patronal, il a montré qu'aucune garantie n'était fournie par le projet de la commission et qu'il faudrait, ou se passer de contrôle, ou créer un corps de contrôleurs dont le rôle resterait entièrement inefficace.

En ce qui concerne le versement ouvrier, le ministre a montré que l'obligation dont la commission faisait état était illusoire ; aucune contrainte n'astreignant l'ouvrier au versement, il ne versera pas dans bien des cas et à l'âge de 65 ans, il sera pris par l'assistance. Conséquences : augmentation du budget de l'assistance et faillite de la loi des retraites.

Il a préconisé une fois de plus le système du précompte sur les salaires, opéré par les patrons, montrant ce qu'aurait d'inefficace et d'inacceptable le système de la commission, obligeant tous les patrons, y compris les agriculteurs et tous ceux qui ont à leur service des domestiques, à tenir un livre de paie et à le présenter à l'agent du fisc, incapable de contrôler la véracité des mentions contenues dans ce livre.

Le ministre du travail a également montré que le taux de 9 francs au lieu de 6 francs pour les salaires, ce qui représente 9 centimes tous les deux jours, était préférable.

Après diverses autres explications, l'audition a pris fin.

L'AFFAIRE DUPONT

Le rapport est terminé

Paris, 7 juin. — Le lieutenant de vaisseau Bigand a terminé aujourd'hui son rapport qu'il a remis au commandant Archimbaud, commissaire du Gouvernement.

L'ancien chef de Cabinet de M. Thomson s'est rendu cet après-midi auprès des membres du parquet maritime, avec lesquels il est resté jusqu'à six heures.

La Médaille du Maroc

Paris, 7 juin — La Commission de l'armée a approuvé cet après-midi le rapport de M. Lachaud tendant à l'adoption du projet du gouvernement sur la création d'une médaille commémorative de l'expédition du Maroc, en spécifiant que cette médaille, avec ses agrafes, ne sera accordée qu'à ceux qui auront pris une part effective aux opérations ou sur terre ou sur mer.

Les chemins de fer orientaux

Constantinople, 7 juin. — L'entente que la Porte a conclue avec la Compagnie des chemins de fer d'Orient repose sur les bases suivantes :

Premièrement, la Porte payera 20 millions de francs pour la ligne de la Roumélie orientale ; deuxièmement, la Porte payera 1 million et demi en vertu de l'ancienne décision arbitrale et accordera en outre à la Compagnie des chemins de fer d'Orient une augmentation de sa part de recettes, qui sera fixée à 70 p. c. au lieu de 55 p. c., si les recettes dépassent 13,333 francs par kilomètre.

Le testament de Chauchard

LES DIVERS LEGS. — LES DROITS DE SUCCESSION ABORBERONT DIX-HUIT MILLIONS

Paris, 7 juin. — On connaît maintenant les détails du testament de M. Chauchard.

Ce testament, confié en août 1906 à Me Jousselin, notaire et exécuteur testamentaire, a été ouvert samedi matin, dans les formes habituelles et communiqué aussitôt aux principaux intéressés. Mais, dans un sentiment facile à comprendre, Me Jousselin avait demandé de tenir le secret jusqu'au jour où il aurait informé lui-même toutes les personnes ou toutes les sociétés qui en étaient les bénéficiaires.

C'est ce qui a été fait.

L'Etat reçoit, comme nous l'avons dit, pour le musée du Louvre, l'incomparable galerie Chauchard, véritable panthéon de l'école 1830, qui comprend près de deux cents toiles, achetée par Chauchard au prix de 27 millions et qui, à l'heure actuelle, a une valeur encore plus considérable, car ces toiles constituent pour la France la sélection incomparable des chefs-d'œuvre d'une des époques les plus glorieuses pour l'art français.

Chauchard ne s'est pas borné, pour son pays, à ce don magnifique. Il ajoute à cette collection de l'école 1830 tous les tableaux qui ornaient les six salons du rez-de-chaussée de son hôtel de l'avenue Vélasquez.

Tout cela ira au Musée du Louvre, avec le beau portrait de Benjamin Constant, et pour l'installation de toutes ces merveilles, Chauchard laisse à la disposition de son exécuteur testamentaire, Me Jousselin, les sommes qui seront nécessaires à la direction du Musée du Louvre, afin qu'aucune dépense n'incombe à l'Etat.

En dehors de sa propriété de Versailles, évaluée un million, et divers legs à ses anciens collaborateurs, Chauchard donne à la Société du Louvre une somme de 3 millions exclusivement réservée aux employés.

La ville de Paris reçoit une somme de 200.000 francs qui sera distribuée par la municipalité aux pauvres de Paris, à l'occasion de ses obsèques

A l'hospice des vieillards de Montélimar, auquel il attribuait chaque année une somme de 2.000 francs, il laisse 500.000 francs.

A tous ses serviteurs, et ils étaient fort nombreux à l'avenue Vélasquez, il laisse des sommes variant entre 10.000 et 500.000 francs. Deux des plus anciens serviteurs reçoivent chacun 500.000 francs.

A son secrétaire, M. Bousquet, il laisse 375.000 francs environ.

Ses amis reçoivent, soit en actions du Louvre, soit en argent, une somme d'environ 18 millions.

Quinze millions à M. Georges Leygues, député du Lot-et-Garonne, dont 1 million à Mme Leygues, 750.000 francs à chacune de ses filles et 12 millions 500.000 francs à M. Georges Leygues, qui est chargé de procéder à l'installation de ses tableaux au musée du Louvre.

500.000 francs à M. Lozé, sénateur du Nord, pour sa fille.

500.000 francs à l'exécuteur testamentaire.

Le reste à M. Gaston Calmette, celui de ses intimes qu'il avait chargé du soin de ses obsèques.

Une autre somme de 18 millions revient au fisc, pour droits de sucession.

Toute sa fortune liquide et une grande partie des actions du Louvre sont ainsi absorbées par ses différentes libéralités ou par les frais d'enregistrement qu'elles entraînent.

Le reste des actions du Louvre, avec l'hôtel de l'avenue Vélasquez reviennent au légataire universel, une amie excellente et ancienne, Mme Mary Boursin, que M. Chauchard tenait en juste affection et qui lui a prodigué, pendant de longues années, les soins les plus dévoués.

Tel est, dans ses détails complets, le testament qui, en dehors des donations philanthropiques et des legs réservés à l'amitié, attribue, sous des formes diverses, plus de 60 millions à l'Etat.

LE BUDGET DE 1910

Paris, 7 juin. — Le groupe des progressistes s'est réuni cet après-midi.

Après un échange de vues sur les principales questions actuellement posées, il a donné mandat à M. Pierre Leroy-Beaulieu de déposer, dès l'ouverture de la séance de demain, un projet de résolution invitant le gouvernement à déposer sans plus de retard le projet de budget de 1910.

---

murmura Hélène après un court silence, c'est... la mauvaise volonté de la mère de François...

— Ah ! vraiment, balbutia Mme Morange légèrement troublée.

Elle n'eut pas le temps d'en dire davantage ; la voiture venait de s'arrêter devant leur maison ; et cette intéressante conversation en resta là, laissant en suspens une question capitale.

V

Le mois de janvier était arrivé, et la température était devenue tout à coup rigoureuse. Les amateurs de patinage étaient aux anges, et les membres du Skating-Club, qui partagent avec les carabiniers d'Offenbach le privilège d'arriver toujours trop tard, parvinrent d'organiser une grande fête de nuit... sur la glace. Comme chacun sait, l'annonce de cette fête est généralement le signal du dégel.

Pour le moment, le jour de cette « select » réunion n'étant pas définitivement arrêté, puisqu'on en était encore à la période des préparatifs, il gelait, et ferme.

Il ne restait qu'aux frileux amateurs du coin du feu qu'à se confiner chez eux. M. d'Orcel, qui se rangeait dans cette catégorie, n'osait plus mettre le nez dehors. Il serait bien parti pour Nice, comme il l'avait fait souvent à cette époque ; mais, outre que la vie là-bas sur la côte d'azur avait des exigences qui n'étaient plus en rapport avec l'état actuel de ses finances, il lui eût été pénible de quitter Paris maintenant ; non pas qu'il fût devenu amoureux fou, à en perdre le boire et le manger : à son âge, ces exagérations sont rares ; mais, tout de même — force lui était de le reconnaître — il se sentait une réelle inclination pour Mlle Morange ; il éprouvait un véritable plaisir à la voir, à lui parler, à lui faire un peu la cour, tout en l'étudiant... car il en était toujours à la période d'étude, n'osant pas encore se prononcer.

Justement, ce jour-là, il envisageait l'éventualité d'une résolution à prendre, et cela l'énervait. Comment serait-il reçu ? Quelle serait l'issue de l'affaire ? Certes, d'Hélène, il était à peu près sûr ; il avait fait, lui semblait-il, une excellente impression sur elle, il la tenait... Mais les jeunes filles sont tellement bizarres ! elles se dérobent si bien au moment où l'on s'y attend le moins !

Maintenant, la mère, la coquette et séduisante veuve, comment prendrait-elle cela ? Puis le grand-père ?... Et les questions de dot, d'intérêt ?... Ah ! quelle corvée que de se marier ! Etonnez-vous donc, après cela, qu'il y ait tant de célibataires !

Les pieds sur les chenets, Berand, seul, après déjeuner, dans son petit salon de la rue de Bellechasse, savourait un excellent cigare en prenant son café. Du fauteuil où il était assis, son regard allait distraitement des hautes potiches en Satzouma qui décoraient la cheminée jusqu'à la fenêtre, errait, au-delà, vers le quai d'Orsay où les arbres apparaissaient poudrés de givre. « Quel chien de temps tout de même ! Et comme il fallait bien être amoureux et... sans le sou pour ne pas fuir un pareil climat ! » Puis des idées noires l'envahissaient, mêlées de regrets, de désirs vagues. C'est par ces ciels sombres que la vie semble le plus triste à traverser seul. C'était maintenant qu'il lui fut été doux d'avoir près de lui une femme pour partager le poids si lourd de l'existence, pour réchauffer de sa tendresse son cœur vide, brisé par toutes les désillusions !...

« Si au moins cet animal de Villeneuve était venu déjeuner avec moi, ainsi qu'il me l'avait promis !... Mais allez donc compter sur cet écervelé ! Il aura rencontré hier ou ce matin, quelqu'un qui l'aura invité, et il n'aura pas plus pensé à mon déjeuner que s'il n'existait pas. Enfin !... en tout cas, il aurait pu venir prendre le café avec moi, j'espérais encore... »

Et Bernard jeta un regard ennuyé sur le « tête-à-tête » en vieux saxe qui attendait un second amateur.

« Ah ! mon Dieu ! Plus d'amis, plus de soleil, plus rien !... »

On frappa discrètement à la porte.

— Entrez !

Le domestique s'effaça pour laisser passer une femme, jeune et élégante, qu'au premier abord, sous son épaisse voilette et dans l'engoncement du boa, d'Orcel ne reconnut pas.

Lorsqu'elle fut devant lui, en pleine lumière :

— Ah ! Mme Morange ! fit-il avec une exclamation de joyeuse surprise je vous demande pardon : il fait si sombre ici...

— Et vous vous attendiez si peu à me voir, n'est-ce pas ? dites-le franchement.

— Oh ! madame, je ne suis pas comme ces vertueux provinciaux qui se voilent la face lorsqu'en allant chez leur maîtresse ils passent devant une statue sans feuille de vigne et...

— Mais c'est très méchant ce que vous dites là ! Alors, je commettrais un gros crime en entrant chez vous, si l'on s'en rapportait à l'hypocrisie de vos provinciaux.

— Vous, Madame, vous êtes Parisienne, très Parisienne... Donnez-vous donc la peine de vous asseoir...

Elle jeta son boa sur une chaise, dégrafa sa jaquette d'astrakan et se pelotonna avec un joli mouvement de chatte frileuse au fond d'une chauffeuse qu'il avait approchée de la cheminée.

— Vous venez, je suis sûr, reprit-il, me reprocher ma négligence. Allons, j'aime mieux me confesser tout de suite : c'est vrai, je suis atrocement coupable, et je dois implorer toute votre indulgence. Pourtant, j'ai deux excuses. D'abord cet abominable froid me paralyse : je n'ai plus le courage de sortir... Vous allez me répondre que, pour un paysan auvergnat comme moi, ça ne s'explique guère, et que vous, d'ailleurs, vous ne vous laissez pas arrêter pour si peu...

— Je n'ai aucun mérite : je ne crains pas le froid.

— Ensuite — ce qui me vaudra peut-être mon pardon — je pensais précisément à vous quand vous êtes entrée : je me proposais d'aller, malgré tout, vous voir ce soir, de braver les intempéries...

Mme Morange, toute préoccupée, écoutait à peine. Ses yeux allaient des petites flammes bleuâtres, qui s'échappaient des bûches en crépitant, au guéridon encore chargé du service à café, se demandant le pourquoi de ces deux tasses en face l'une de l'autre.

Bernard comprit.

— Ce n'est pas ce que vous croyez, dit-il ; un de mes amis m'avait promis de venir déjeuner avec moi il n'a pas tenu sa parole ; mais j'ai de la constance, j'ai fait servir son café quand même, à tout hasard.

— Ah ! fit-elle simplement.

— Voyons, reprit le jeune homme, je vous ennuie à vous parler de moi ; causons de vous plutôt. D'abord, comment se portent M. Mireval... et Mlle Hélène ?

— Merci, ma fille va bien : elle est sortie cette après-midi avec son grand-père. Ce matin, l'envie l'a prise d'aller patiner ; comme je ne pouvais pas la conduire, c'est son grand-père qui a dû l'accompagner.

— C'est une grande imprudence de la part de M. Mireval, par ce froid !

— Que voulez-vous ? mon père est toujours d'une faiblesse avec Hélène !...

La jeune femme s'arrêta, dissimulant avec peine un geste d'impatience. On sentait qu'elle avait sur le bout de la langue quelque chose à dire, et, au contraire, plus la conversation, mal partie, avançait, plus cela l'éloignait de son sujet. Alors, brusquement, elle releva la tête et, regardant Bernard en face :

— Vous savez, dit-elle, si je n'ai pas accompagné ma fille, c'est que j'avais besoin de vous voir, de vous parler... Dès nos premières entrevues, vous m'avez inspiré une grande confiance... J'ai donc pensé à vous demander conseil dans l'embarrassante situation où je me trouve...

Elle parlait très vite, par phrases hachées, mais les yeux constamment attachés sur ceux du jeune homme.

Lui, un peu intimidé par ce rôle inattendu qu'on le priait de remplir, s'était approché pourtant, intrigué, attentif.

— Vous avez eu raison, Madame, dit-il, de compter sur mon dévouement : il vous est entièrement acquis. Et la confiance que vous m'accordez est vraiment flatteuse que je ne sais comment vous exprimer ma reconnaissance... Je ferai tous mes efforts pour m'en montrer digne.

— Merci, mon bon ami, fit-elle en lui tendant la main comme pour sceller ce pacte d'amitié.

Elle était si mignonne, cette petite main, si finement attachée et moulée par le gant de Suède, elle fleurait si bon que Bernard, pris soudain d'un accès de galanterie bien naturelle, la saisit et l'effleura de ses lèvres. Claire fit un geste de pudeur effarouchée et un mouvement comme pour la retirer : ce n'était qu'une fausse manœuvre. Sentant que le jeune homme la retenait, elle ne résista pas. Puis, très tranquillement, elle reprit de sa voix la plus douce, la plus caressante :

— Je n'abuserai pas de votre complaisance ; voici, en deux mots, ce qui me tourmente et me fait vivre, depuis des semaines, dans de continuelles inquiétudes. Mon père, qui est âgé, souvent malade, a comme un pressentiment qu'il s'en ira bientôt, et il ne voudrait pas nous laisser, ma fille et moi, seules au monde, eux femmes, isolées, sans appui, se tirent mal de la lutte. Leur conduite est bien difficile ; elles ont vite fait de prêter le flanc, pour des riens, aux médisances, à la malignité du public.

— Ces inconvénients peuvent se produire, dit d'Orcel, quoiqu'avec de la fortune on y échappe plus facilement.

— Bref, pour parer à tout danger de ce genre, mon père voudrait me marier. Il m'a trouvé un parti convenable. C'est un ancien officier, d'une cinquantaine d'années, encore vert, possédant une petite aisance.

— Ne faites pas cela, Madame, ne consentez jamais, dit Bernard avec vivacité.

Elle se méprit sur le sens de cette exclamation et la prit pour un cri de jalousie, alors que d'Orcel, sans même penser à l'invraisemblance des prétendus projets de M. Mireval, n'avait songé qu'à lui et au partage possible d'une fortune qu'il convoitait. Mme Morange était jeune encore, elle pouvait fort bien avoir des enfants et, lui, s'il épouvait Hélène, verrait proportionnellement diminuer sa part d'héritage il fallait à tout prix empêcher cette folie.

Il reprit plus calme :

— Vous êtes venue, chère Madame, me demander un conseil d'ami. Je répète : ne vous mariez pas ; et je le dis avec d'autant plus de liberté qu'au lieu dont vous m'avez fait cette confidence, je crois deviner que vous êtes de mon avis, n'est-ce pas ? C'est bien cela, je ne me trompe pas ? Vous n'avez jamais eu la moindre velléité d'épouser cet officier et encore moins l'ombre d'une inclination ?

(A suivre).